

# LA MÉDITERRANÉE ET LA GESTION DE TERRITOIRES HALIEUTIQUES : UN « NOUVEAU » MODÈLE DE PRODUCTION DURABLE ET RESPONSABLE

Thematic session II – Management and co-management options for  
small-scale fisheries in the Mediterranean and Black Sea

François FÉRAL - Professeur de droit public Université de Perpignan  
Directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (CERTAP-CRIOBE)  
Bertrand CAZALET – Juriste, IR (projet POLYPÊCHE) Université de Perpignan  
(CERTAP – CRIOBE)

GFCM First Regional Symposium on Sustainable Small-Scale  
Fisheries in the Mediterranean and the Black Sea - 27–30 November 2013, St. Julian's, Malta

## LES PARADIGMES DE LA GESTION HALIEUTIQUE

- \* **La mise en question d'une gouvernance industrielle des pêches en Méditerranée:**
  - La concentration portuaire et économique du modèle de gestion libérale
  - Les conséquences délétères de la gestion par filières mono-spécifiques non territorialisées et l'épuisement des ressources
- \* **La redécouverte d'une gestion territoriale décentralisée responsabilisant des acteurs collectifs sur un espace halieutique référent : le modèle artisanal**

## PÊCHE ARTISANALE ET GESTION TERRITORIALE

- \* Une tradition multiséculaire de gestion spatiale collective par les groupes de pêcheurs en Méditerranée
- \* Communautés, cofradias, prud'homies, villages et ports de pêcheurs, quartiers de pêcheurs, coopératives...
- \* Un tissu social efficace et structurant s'inscrivant dans des territoires halieutiques et producteur d'une culture maritime

## LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DES PÊCHES ARTISANALE

### Les principes de gestion des territoires halieutiques:

- Le partage équitable du bien commun
- La liberté des mers (prohibition d'une patrimonialisation des ressources et donc des systèmes de licence)
- Le contrôle de l'effort de pêche de tous et chacun pour la gestion des biens communs halieutiques

## LA CONSTITUTION DU GROUPE DE PÊCHE ARTISANALE (1)

- **Les groupements de pêcheurs**: un fait socioculturel structurant l'espace maritime méditerranéen
- Les groupes s'inscrivent dans **des espaces sociaux** : habitats côtiers portuaires, villageois, colonisation pêcheuse des côtes et des lidos
- Ils se constituent dans des **histoires collectives** communautaires, familiales et villageoises mais également migratoires (échanges Méditerranéens de techniques et de savoir-faire)

## LA CONSTITUTION DU GROUPE DE PÊCHE ARTISANALE (2)

- **Accumulation d'un capital de connaissances professionnelles** : techniques (pêcher, naviguer, gréer, fabriquer, réparer, conditionner, vendre... ), biologique (connaissance des espaces et des espèces), climatiques et météorologiques
- **Transmission de ces connaissances aux générations nouvelles de pêcheurs**
- **Partage de valeurs communes sur lesquelles s'établit la discipline et la solidarité**

## LA DÉFINITION DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES

- \* La connaissance des territoires de pêche et leur « appropriation » collective par le groupe est le fondement sociétal de la circonscription territoriale halieutique;
- \* Cette définition est renforcée souvent (mais pas toujours...) par des circonscriptions administratives de l'Etat : prud'homies, cofradias, stations maritimes de l'Etat, AMP, village de pêcheurs ... double légitimité et opposabilité

## LA CAPACITÉ DE DISCIPLINE INTERNE DU GROUPE

- Dans le modèle de pêche artisanale, c'est le groupe lui-même qui assure la limitation de l'effort de pêche de chacun en fonction:
  - De la biodiversité et de l'état des ressources;
  - De la polyvalence des techniques;
  - Des calendriers de pêche;
  - Des caractères du marché;
  - D'une hiérarchie et de priorités attribuées à l'utilisation d'engins
- Limitation des capacités de capture des engins, limitation dans le temps, limitation dans l'espace

## LA RECONNAISSANCE PAR LES DÉCIDEURS PUBLICS (1)

- \* **Le modèle artisanal ne peut se maintenir et constituer une alternative de gouvernance qu'à la condition d'être soutenu par les pouvoirs publics pour une synergie disciplinaire;**
- \* **Reconnaissance du groupe de pêcheur artisan en tant qu'acteur central de la gouvernance professionnelle d'un territoire halieutique**

## LA RECONNAISSANCE PAR LES DÉCIDEURS PUBLICS (2)

- \* **Définition concertée des territoire halieutiques référents aux groupes de pêcheurs sous forme d'Aires Marines Gérées**
- \* **Opposabilité des disciplines artisanales collectives aux autres acteurs**
- \* **Renforcement des disciplines par la reconnaissance d'autorités internes**
- \* **Tutelle administrative et suivi scientifique de la gestion collective du groupe (cahier des charges et évaluation)**

## CONCLUSIONS

- \* **Le modèle communautaire méditerranéen de gestion halieutique a fonctionné pendant des siècles sans interventionnisme notable.**
- \* **Il ne s'agit pas de le reconstituer mais de s'inspirer de ces principes: décentralisation, responsabilisation individuelle et collective, principe de partage des ressources, limitation des capacités de capture et des efforts de pêche, contrôle du marché...**
- \* **C'est cette discipline collective qui est le moteur de la durabilité : polyvalence et biodiversité, déconcentration économique, efficacité de la gouvernance par la capillarité de la gestion.**

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES SOMMAIRE

- \* **Projet POLYPÊCHE (2012-2014) Fondation de France, STACOMED (2014-...) ANR, etc.**
- \* **Féral F. « Sociétés maritimes, institutions et droit des pêches maritimes en Méditerranée occidentale »** visite scientifique au département des pêches de la FAO cahiers verts n° 420 F.A.O. 2002, (versions en anglais et en espagnol 2004)
- \* **Féral F. «La prud'homie des pêcheurs;»** *Collection. Économie et droit de l'environnement - Publications Périodiques Spécialisées - 1980 - Lyon*
- \* **Féral F. «Un phénomène de décentralisation contestée : les prud'homies de pêcheurs de Méditerranée»** «Economie Méridionale» - septembre 1987 - n° 133/134 - 1986 - p. 95 à 113.
- \* **Féral F. «Un hiatus dans l'administration et les politiques des pêches maritimes»** *Noroît* - octobre 1987. p. 355 à 368.
- \* **Féral F. « L'analyse institutionnelle et les politiques publiques des pêches maritimes. Le cas des pêcheries de Méditerranée occidentale»** *Océanis*, n° 28 - 1/2, p. 89- 114 Paris 2002

MERCI

